

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 540

5 avril 2007

SOMMAIRE

ACP Venture AG	25903	LuxiPrivilège Conseil S.A.	25891
ACP Venture AG	25906	Mafluxinvest Holding S.A.	25907
Afrodite S. à r.l.	25886	MAG International Industrial Machinery	
AIM Services S.à r.l.	25874	S.à r.l.	25905
AIM Services S.à r.l.	25886	MAG International Industrial Machinery	
Amazon Insurance & Pension Services S.à		S.à r.l.	25905
r.l.	25917	Mazars	25910
Aqua Finance S.A.	25891	Mazars	25910
Artemide S. à r.l.	25890	Monnet Management	25918
Automotive Group Holding Luxembourg		Multipa S.A.	25902
Sub GmbH	25906	Multiplex International Group S.A.	25895
Benictim Properties	25875	Participations et Services Intégrés - PA.S.I.	
Berliot S.à r.l.	25909	S.A.	25915
Citadel Administration S.A.	25890	Pecunia German SG S.à r.l.	25904
Cosminvest SA	25911	Percontrol S.A.	25911
Domfin S.A.	25895	Plural Source Invest S.A.	25903
Ekowood S.A.	25902	Quorance Holding S.A.	25907
F&C Portfolios Fund	25887	Reales Holding S.à r.l.	25889
Finalux	25909	REInvest German Properties I S.à r.l.	25912
Finaries	25874	REInvest German Properties IV S.à.r.l. ...	25915
Fondation Maison de la Porte Ouverte ...	25891	Residenz Investments Luxembourg S.A.	
Gnauti Sauton S.A.	25906	25907
Greengo S.A.	25895	Sandford S.à r.l.	25912
Heaume Management S.A.	25875	SEB Optimus	25885
Helium S.à r.l.	25875	Selecta Luxembourg	25910
Indian Investment Company	25886	Sofnisar Properties S.A.	25903
Infotime Analyse Concept S.A.	25875	Sofnisar Properties S.A.	25915
Interaudit	25889	Terminus Home S.à r.l.	25917
KD DeLux	25886	TMF Group Holding Luxembourg S.A. ...	25874
Koch Investments (Luxembourg) S.à r.l.		TSH Parquet S.A.	25902
.....	25904	TS Nautilus (Westend Carree) S.à.r.l. ...	25887
LA-69 S.A.	25903	Verdala S.A.	25887
Lamfin S.A.	25891	Wave Quest S.A.	25890
L&C Edeka 2 S.à r.l.	25912	Zitol Holding S.A.	25909
Luxconsulting S.à.r.l.	25917		

AIM Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 74.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007025689/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00656. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Finaries, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.202.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg en date du 21 décembre 2006

L'Assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Michel Leveau en tant qu'administrateur et administrateur-délégué.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Maurice Houssa, économiste, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le nouvel administrateur ainsi nommé, terminera le mandat donné à son prédécesseur, jusqu'à l'assemblée à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007025896/636/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

TMF Group Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.822.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} février 2007, que les actionnaires ont accepté la démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} février 2007 de Monsieur Johannes Hendrik Willem van Koeverden Brouwer, né le 30 novembre 1974 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

En remplacement de l'administrateur démissionnaire, l'assemblée décide de nommer à compter du 1^{er} février 2007 en tant qu'administrateur de la société, Monsieur Paul van Baarle, comptable, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Pour la société
P. Kotoula
Un administrateur

Référence de publication: 2007025869/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00324. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Infotime Analyse Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 54.643.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025692/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05847. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Benictim Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 217, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 40.841.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025695/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05843. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Heaume Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025693/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10771. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Helium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 123.978.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of January.

Before Us M^e Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

Mr Vincent Linari-Pierron, lawyer, born on April 16, 1970 in Luxembourg, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée», which such party declared to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present articles of association (the «Articles») and by the current Luxembourg laws, especially, the laws of 10 August 1915 on commercial companies, of 18 September 1933 and of 28 December 1992, as amended on «sociétés à responsabilité limitée» (the «Law»).

Art. 2. The Company's name is HELIUM S.à r.l.

Art. 3. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits and credits, to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

To enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law; To enter into agreements, including, but not limited to any form of acquisition agreement, sale promise, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the law of 31 July 1929 on Holding Companies as amended.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the cease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration. The Company has as of the date of its incorporation before the notary the capacity to perform all activities connected to its corporate object described in article 3.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), adopted in the same manner required for the amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers.

This board of managers shall be composed of managers A and managers B, having different powers of signature and of decision making, such as set forth below.

The manager(s) need not be shareholder(s) of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder.

The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers by the joint signature of any manager A and any manager B.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 48 (forty-eight) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

2 (two) managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is at least one manager from each class of managers present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The decisions of the board of managers will be adopted by a simple majority of the managers, present or represented; knowing that at least one manager A and one manager B have adopted the said decisions.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers.

Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

General Meetings of Shareholders

Art. 15. Decisions of the shareholders are taken as follows:

in case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means.

Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders.

In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the last business day of May.

Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 14 (fourteen) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January, 1st and closes on December, 31.

Art. 18. Each year, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, upon proposal of the sole manager or the board of managers (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be attributed to the shareholders.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed and fully paid up in cash as follows:

Mr Vincent Linari-Pierron, prenamed, five hundred shares	500
Total: five hundred shares	500

Therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred fifty Euros.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

Are appointed as manager A for an undetermined duration:

- Ms Zamyra H. CAMmans, manager, born on February 11, 1969 in Utrecht (Netherlands), with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, and
- Mr Jürgen M.J. Borgt, manager, born on March 22, 1974 in Hülst (Netherlands), with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Is appointed as manager B for an undetermined duration:

- Mr Jeremy Paul, manager, born on April 8, 1967 in Guernsey, residing at 33, Riverdale Gardens, East Twickenham, Middlesex, TW1 2BX (United Kingdom).

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any manager A and any manager B.

The Company shall have its registered office at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Monsieur Vincent Linari-Pierron, avocat à la Cour, né le 16 avril 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, et plus particulièrement par les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992, telle que modifiées, sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi»).

Art. 2. La dénomination de la Société sera HELIUM S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir au moyen d'achat, de souscription, d'acquisition tous titres et droits, sous quelque forme que ce soit, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers, sous quelque forme que ce soit, et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer cette détention de participations.

La Société peut réaliser les opérations suivantes:

L'emprunt d'argent, sous quelque forme que ce soit, ou l'obtention de crédit, sous quelque forme que ce soit, et la levée de fonds au moyen de, comprenant mais sans limitation, l'émission d'obligations, de billets à ordre, de reconnaissances de dettes et d'autres instruments obligataires, l'utilisation de produits dérivés ou autres.

L'assistance, sous quelque forme que ce soit, comprenant mais sans limitation, par avances, prêts, dépôts monétaires et crédits, à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, même non substantiel, ou à des sociétés qui sont actionnaires directs ou indirects de la Société ou à des sociétés appartenant au même groupe de la Société (dénommées ci-après les «Sociétés Affiliées» et chacune comme la «Société Affiliée»).

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même groupe de la Société si cette société détient, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, la Société, dans tous les cas que ce soit en tant que bénéficiaire économique, mandataire, gardien ou autres fiducies. Une société sera considérée contrôler une autre société si la première société détient, directement ou indirectement, tout ou quasi tout le capital social de la société contrôlée ou a le pouvoir de diriger ou influencer la direction de la gestion ou de la politique de l'autre société, tant par son droit de vote que par contrat ou autrement.

L'octroi de garantie, de gage ou de tout autre forme de privilège, que ce soit par des conventions personnelles ou hypothécaires, sur l'entièreté ou une partie de l'entreprise, sur les biens (présents et futurs) quelque soit la méthode, en vue de l'accomplissement de tous contrats ou de toutes obligations de la Société et de toute Société Affiliée, ou de tout directeur ou officier de la Société ou des Sociétés Affiliées et de donner assistance aux Sociétés Affiliées dans les limites des lois applicables.

La conclusion de contrats, comprenant mais sans limitation, sous toutes formes de contrat d'acquisition, de promesse de vente, de contrats d'association, de contrats de prise ferme, de contrats de marketing, de contrats de gestion et de mise à disposition, de contrats d'administration et tout autre contrat pour les services, les contrats de vente, en relation avec la levée de fonds.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales permanents ou non, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société a, à la date de sa constitution devant notaire, la capacité de réaliser toutes les activités se rattachant à son objet social décrit à l'article 3.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans

les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'associés ou de l'associé unique, le cas échéant.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa part du capital social.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La société est gérée par au moins un gérant. En cas de nomination de plus d'un gérant, les gérants constitueront ensemble un conseil de gérance. Ce conseil de gérance sera composé de gérants de types A et B et ayant des pouvoirs de signature et de décision tel que prévus ci-dessous. Le ou les gérants ne doivent pas être nécessairement associés de la Société. Dans le cas où il y aurait un seul gérant, ce gérant unique détiendra l'ensemble des pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants seront désignés, et leur rémunération déterminée, par décision de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des votants ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant.

La rémunération des gérants pourra être modifiée par une décision prise aux mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, pourront, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique, le cas échéant, seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas d'une pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) ne sera/seront pas obligatoirement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la rédaction du procès-verbal du conseil de gérance, ou pour tout autre objet spécifié par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins 48 (quarante-huit) heures avant l'heure fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance.

Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié de chaque gérant.

La réunion du conseil de gérance est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Le quorum sera atteint en présence de 2 (deux) gérants présents en personne ou dûment représentés par procuration ou par représentant, à condition qu'au moins, un gérant de chaque type soit présent.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques, ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne.

Les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés, sachant qu'au moins un gérant de type A et un gérant de type B ont adopté ces décisions.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit dans un document unique, transmis par voie circulaire, par courrier ordinaire, par courrier électronique, par télécopie ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être constatée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Assemblées Générales d'associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit:

en présence d'une pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision devant être prise, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le dernier jour ouvrable du mois de mai. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 14 (quatorze) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être fixés par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année le conseil de gérance arrêtera le bilan. Le bilan contient l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant une liste de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication, au siège social de la Société, de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, le cas échéant, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide des termes et conditions de son / leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, de l'affecter au compte report à nouveau ou de l'affecter à un compte de réserve spéciale.

Art. 22. Sans préjudice de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société, sur proposition du gérant unique ou du conseil de gérance, (le cas échéant) peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la fin de l'année sociale en cours sur base d'un bilan intérimaire préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, et constatant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmentée des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et les fonds mis en réserve à établir conformément à la Loi et aux Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou (le cas échéant) l'associé unique, doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 24. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de toutes les créances et dettes, connues ou non, de la Société

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

L'ensemble des 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société ont été entièrement souscrites et entièrement libérées comme suit:

Monsieur Vincent Linari-Pierron, préqualifié, cinq cents parts sociales	500
Total: cinq cents parts sociales	500

En conséquence, le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille sept cent cinquante Euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant de type A pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Zamyra H. Cammans, manager, née le 11 février 1969 à Utrecht (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, et

- Monsieur Jürgen M.J. Borgt, manager, né le 22 mars 1974 à Hülst (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Est nommé gérant de type B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jeremy Paul, manager, né le 8 avril 1967 à Guernsey, demeurant au 33, Riverdale Gardens, East Twickenham, Middlesex, TW1 2BX (Royaume-Uni).

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le siège social de la Société est établi à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Linari-Pierron, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 janvier 2007, vol. 540, fol. 84, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007025395/231/542.

(070019974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

SEB Optimus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 64.732.

Le rapport annuel révisé au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025707/1164/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00859. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Afrodite S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.754.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFRODITE S.à r.l.

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2007025800/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00264. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

AIM Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 74.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007025691/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00652. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

KD DeLux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 105.156.

Le rapport annuel révisé au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025702/1164/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00855. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Indian Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.263.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025710/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00709. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Verdala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.910.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2006

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos, en tant qu'Administrateur.

Nomination de la société FMS SERVICES S.A., domiciliée 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, comme Administrateur, en remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour la société

VERDALA S.A.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007025885/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06851. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

F&C Portfolios Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 25.570.

—
Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025712/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00716. - Reçu 134 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

TS Nautilus (Westend Carree) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.879.750,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.559.

—
In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of December.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

TS NAUTILUS HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 120.692,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 28th, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established in Luxembourg under the name of TS NAUTILUS (WESTEND CARREE) S.à r.l. having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under

number 121.559, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 23, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2382, dated December 21, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at twenty thousand Euros (€ 20,000.-) divided into eight hundred (800) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of ten million eight hundred fifty-nine thousand seven hundred fifty Euros (€ 10,859,750.-) to raise it from its present amount of twenty thousand Euros (€ 20,000.-) to ten million eight hundred seventy-nine thousand seven hundred fifty Euros (€ 10,879,750.-) by creation and issue of four hundred thirty-four thousand three hundred ninety (434,390) new shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe to the four hundred thirty-four thousand three hundred ninety (434,390) new shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of ten million eight hundred fifty-nine thousand seven hundred fifty-three Euros (€ 10,859,753.-) by cash.

The amount of fifty-nine thousand seven hundred fifty-three Euro (€ 10,859,753.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

V. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution of three Euro (€ 3.-) to the Company's legal reserve.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at ten million eight hundred seventy-nine thousand seven hundred fifty Euros (€ 10,879,750.-) represented by four hundred thirty-five thousand one hundred and ninety (435,190) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one hundred eleven thousand Euros (€ 111,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS NAUTILUS HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.692,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination TS NAUTILUS (WESTEND CARREE) S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.559, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 2382, en date du 21 décembre 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Euros (€ 20.000.-), divisé en huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix millions huit cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante Euros (€ 10.859.750.-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Euros (€ 20.000.-) à dix millions huit cent soixante-dix-neuf mille sept cent cinquante Euros (€ 10.879.750.-) par la création et l'émission de

quatre cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix (434.390) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux quatre cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix (434.390) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et de les libérer intégralement par apport en numéraire d'un montant de dix millions huit cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante trois Euros (€ 10.859.753,-).

Un montant de dix millions huit cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante trois Euros (€ 10.859.753,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

V. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire d'un montant de trois Euro (€ 3,-) à la réserve légale de la Société.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix millions huit cent soixante-dix-neuf mille sept cent cinquante Euros (€ 10.879.750,-) représenté par quatre cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-dix (435.190) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent onze mille Euros (€ 111.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 45, case 10. — Reçu 108.597,53 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007025409/211/107.

(070019903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Interaudit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 29.501.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Kostka

Gérant

Référence de publication: 2007025716/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09723. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Reales Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.264.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025726/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00904. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Wave Quest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.976.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 novembre 2006, à 13.00 heures

A l'unanimité, l'Assemblée a décidé:

De remplacer Monsieur Frédéric Deflorenne dans sa fonction de commissaire aux comptes de la société par DATA GRAPHIC S.A., RC Luxembourg B 42.166, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2008.

Par décision exceptionnelle de l'Assemblée, le nouveau commissaire aux comptes est chargé d'établir les rapports sur les comptes de la société à partir de l'exercice se terminant au 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007025929/4286/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Citadel Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 21.456.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025740/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10221. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Artemide S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.756.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTEMIDE S.à r.l.

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2007025802/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00263. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Aqua Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 106.791.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AQUA FINANCE S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007025804/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00262. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

LuxiPrivilège Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 46.389.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LuxiPrivilège CONSEIL S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

C. Defendi / M.-H. Iagnemma

Référence de publication: 2007025808/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00259. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Lamfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 51.643.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025819/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00592. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Fondation Maison de la Porte Ouverte, Fondation.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 2, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg G 29.

BILAN CONSOLIDE

Comptes annuels au 31 décembre 2005

Profits et pertes - charges

2005

Frais fixes d'entretien et de gestion courante

Administration	63.685,68
Administration / charges locatives	2.449,64
Logement	798,86
Loyer	10.240,33
Argent de poche	18.927,64

Assurances et taxes	33.164,71
Auto - transports	56.324,00
Entretien et buanderie	28.975,97
Eau, électricité et combustibles	94.845,59
Habillement	41.191,00
Lingerie et literie	13.545,89
Petit matériel, réparations	45.591,29
Biens amortissables à faible valeur	28.916,13
	<u>438.656,73</u>

Frais variables de gestion courante

Alimentation	201.343,44
Loisirs	41.926,21
Frais d'école	12.437,30
Médecin et pharmacie	37.343,50
Frais divers	5.545,42
Projets	25.939,30
Frais de culte	1.020,00
	<u>325.555,17</u>

Frais de personnel

Salaires nets	2.686.521,31
Charges sociales	803.462,81
Impôt sur salaires	181.594,59
Indemnités des remplaçants	340,00
Indemnités des étudiants	2.476,08
Frais de fonctionnement	3.150,41
Commission EMPPS	8.237,23
Frais formation continue	5.320,07
Provision salaires St Martin	103.532,73
Frais de spécialisation	1.554,20
	<u>3.796.189,43</u>

Participations

Participation Suivi Paula Bové	80.000,00
Participation Suivi Sichem	36.000,00
Participation Suivi Hotel Maternel	6.000,00
Participation Eschweiler	39.000,00
Projet Paula Bové	10.411,00
Projet Foyer Sichem	4.945,00
Projet H. Maternel	4.945,00
Projet Eschweiler	4.945,00
Participation Fr. Ozanam	18.000,00
	<u>204.246,00</u>

Dépenses extraordinaires

Dépenses hors convention	25.956,46
Subventions	325,01
Dépenses St Joseph	6.450,00
Dépenses Don Bosco	30.318,38
Dépenses Afki	394,00
Remboursement exercice précédent	97.905,13
Participation rue Rausch	10.154,18
	<u>171.503,16</u>

Résultat de l'exercice	
Bénéfice de l'exercice	316.883,07
Total	5.253.033,56

Bilan - Actif

2005

Immobilisé corporel

Appartement Kalbfleisch	55.305,05
Quote part Verlorenkost	241.307,11
Foyer Don Bosco	567.750,96
Eschweiler	741.834,58
Weesekär	126.734,72
Entretien immeubles	21.906,45
Mobilier	34.777,12
Machines et outillage	12.637,51
Matériel de bureau	6.799,36
Installations	18.656,36
Immeuble rue Rausch	222.973,90
Matériel de transport	32.664,86
	<u>2.083.347,98</u>

Actif réalisable

A recevoir: Divers Foyers	45.143,42
A recevoir: Foyer St Martin	126.190,24
Charges payées d'avance	211,10
Produits divers à recevoir	1.556,87
A recevoir Etat	203.528,97
	<u>376.630,60</u>

Actif circulant

Comptes chèques postaux	293.526,26
Comptes en banque BCEE	3.617,80
Comptes en banque FORTUNA	479.696,14
Comptes en banque BGL	304.800,02
Caisse	31.287,58
	<u>1.112.927,80</u>
Total	3.572.906,38

Bilan - Passif

2005

Capital propre

Capital au 1 ^{er} janvier	2.896.685,13
Résultat de l'exercice précédent	64.883,20
	<u>2.961.568,33</u>

Dettes à long terme

Garanties bancaires reçues	2.231,04
	<u>2.231,04</u>

Charges à payer

Charges diverses à payer	132.372,36
Participations de l'Etat à rembourser	56.318,85
	<u>188.691,21</u>

Provisions

Provisions St Martin	103.532,73
	<u>103.532,73</u>

Résultat de l'exercice

Bénéfice de l'exercice	316.883,07
	<u>316.883,07</u>
	3.572.906,68

Profits et pertes - Produits

2005

Recettes ordinaires

Participations de l'Etat	4.155.335,00
Participations des Domiciles de secours	203.984,22
Participations des parents	19.215,01
Participations des Pensionnaires	228.624,01
Participations des Gérances	12.050,95
Rentes	6.707,05
Allocations familiales	185.469,73
Participation projets	25.246,00
Remboursement exercices précédents	<u>40.267,18</u>
	4.876.899,24

Produits de ventes

Loyer appartement	6.468,66
Loyer studio	1.363,45
Loyer appartement (F.Don Bosco)	<u>1.363,67</u>
	9.195,78

Produits financiers

Intérêts créditeurs	24.107,39
	<u>24.107,39</u>

Recettes extraordinaires

Chapelle (quête du dimanche)	783,47
Remboursement salaires	135.150,50
Remboursements divers	5.187,49
Subsides de l'Etat	32.206,00
Dons	111.776,06
Remboursement Paula Bové	2.195,12
Produits divers	2.075,30
Remboursement Ministère	7.600,00
Fonds de petit équipement	33.594,31
Gérance budgétaire	<u>12.262,90</u>
	342.831,15
Total	5.253.033,56

Budget pour l'exercice 2006

	(EUR)	(EUR)
Dépenses	4.800.000,00	
Recettes		5.000.000,00
Bénéfice	<u>200.000,00</u>	
	5.000.000,00	5.000.000,00

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

C. Wampach / J. Weisgerber

Président / Trésorier

Référence de publication: 2007025816/4131/164.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01344. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01347. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Domfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 51.639.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025821/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00594. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Multiplex International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 65.419.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007025825/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11205. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Greengo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.026.

STATUTES

In the year two thousand and seven on the third day of January;
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MODERN TREUHAND BV, a Dutch company with registered office at Wijnhaven 3B, Het Witte Huis, NL-3011 WG Rotterdam, The Netherlands

Here represented by Mrs Nadine Gloesener, assistant manager, residing in Vichten, Luxembourg, by virtue of proxies.

The above-mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above-described capacities has drawn up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme unipersonnelle» governed by the Law of 1915 as modified by the Law of August 25th 2006.

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme, which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of GREENGO S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will

have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at two hundred and eighty-five thousand Swedish Kronor (SEK 285,000.-) divided into one thousand (1,000) shares without par value.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple bearer share certificates.

Chapter III. Board of directors, Statutory auditors

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of one or more members who need not be shareholder(s).

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors deliberates in accordance with the general deliberating rules applicable for ordinary meetings. However, the holding of a meeting is not compulsory as actions of the Board of Directors may also be taken by unanimous written consent of all directors. In such case, each of the directors shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 9 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of May of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 1/5 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on 31st December 2007. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2008.

Subscription

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

	Shares
MODERN TREUHAND BV, prenamed: one thousand shares.	1,000
Total: one thousand shares.	1,000

All of these shares have been paid up in cash with a share premium amounting to SEK 3,215,000.-. Therefore the amount of three million five hundred thousand Swedish Kronor (SEK 3,500,000.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately seven thousand Euros.

Extraordinary general meeting

The above mentioned persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The number of directors is set at two (2).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2008:

1. Mr Mikael Holmberg, company director, born in Åker, in Sweden, on 22nd June 1959, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mrs Nadine Gloesener, assistant manager, born in Esch-sur-Alzette on January 12th 1973, residing at 53a, rue principale, L-9190 Vichten, Luxembourg.

The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2008:

Mr Gilles Wecker, chief accountant, born in Dudelange, Luxembourg, on 4th April 1965, residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall only be bound by the sole signatures of Mr Mikael Holmberg or Mrs Nadine Gloesener.

III. The registered office of the Company is established at L-2449 Luxembourg-City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof done in Luxembourg on the day said.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary, by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois janvier,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

MODERN TREUHAND BV, une société de droit néerlandais, avec siège social au Wijnhaven 3B, Het Witte Huis, NL 3011WG Rotterdam, Pays-Bas;

Ici représenté par Mme Nadine Gloesener, assistant manager, demeurant à Vichten, Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Ces procurations, signées des comparants et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société anonyme unipersonnelle régie par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination GREENGO S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital souscrit. Le capital de la société est fixé à deux cent quatre-vingt cinq mille couronnes suédoises (SEK 285.000,-) divisé en mille (1.000) actions sans valeur nominative.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. Conseil d'administration, Nomination d'auditeurs

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un ou de plusieurs membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

Art. 8. Assemblées du conseil d'administration. Le conseil d'administration délibère conforme aux règles générales de délibération applicables pour les assemblées ordinaires. Toutefois, une assemblée n'est pas imposée comme des actions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par l'accord écrit unanime de tous les administrateurs. Dans ce cas, chaque administrateur doit recevoir le texte entier en écrit, transmis par voie postale, électronique ou par fax.

Art. 9. Procès-Verbaux des Assemblées du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des assemblées du conseil d'administration seront signés par le président de l'assemblée et par un autre administrateur. Les procurations y seront jointes.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon des procédures légales ou d'une autre manière, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents articles de l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider d'instituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent être administrateurs ou pas administrateurs.

Dans ce cas, le conseil d'administration pourra nommer les membres du ou des comités et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation des pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société lors de cette gestion journalière a un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, agents, employés, actionnaires ou non-actionnaires ou déléguer des pouvoirs ou procurations spécifiques, ou confier des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires a des personnes ou représentants choisis par lui.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil est soumise à une autorisation préalable établie par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne a qui a été délégué la gestion journalière de la société, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Nomination des Auditeurs. La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

Chapitre IV. Assemblées des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Dûché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le dernier jour du mois de mai de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires seraient présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies afin de participer à l'assemblée des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon des procédures légales ou d'une autre manière, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux autres administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

Art. 19. Affectation des profits. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital souscrit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Disposition générale

Art. 21. Disposition générale. Tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2007. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois dans l'an 2008.

Souscription

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

	Actions
MODERN TREUHAND BV, prénommé: mille actions.	1.000
Total: mille actions.	1.000

Toutes ces actions ont été libérées par des versements en espèces, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trois millions cent vingt-cinq mille couronnes suédoises (SEK 3.215.000,-) de sorte que la somme de trois millions cinq cent mille couronnes suédoises (SEK 3.500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à sept mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à deux (2).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2008:

1. M. Mikael Holmberg, directeur de société, né à Åker, en Suède, le 22 juin 1959, demeurant à 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelage, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Mme Nadine Gloesener, assistant manager, née à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 1973, demeurant à 53a, rue principale, L-9190 Vichten.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée générale annuelle en 2008:

M. Gilles Wecker, chef-comptable, né à Dudelage, Luxembourg, le 4 avril 1965, demeurant à 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale autorise par la présente le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société n'est qu'à représenter que par la seule signature de M. Mikael Holmberg ou Mme Nadine Gloesener.

IV. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 157S, fol. 23, case 6. — Reçu 3.880,70 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007025909/211/362.

(070020708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Multipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 92.029.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007025827/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11203. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Ekowood S.A., Société Anonyme,

(anc. TSH Parquet S.A.).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.954.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 21 décembre 2006

1) L'Assemblée a décidé de réélire jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires devant se tenir en 2007 au poste d'administrateurs de la société:

- Monsieur Aik Sim Tan, demeurant à Palmyra Bangsar, N ° 9, Jalan Medang Tanduk, Bukit Bandaraya, 59100, Kuala Lumpur, Malaisie, né le 27 janvier 1964 à Selangor, Malaisie

- Monsieur Ek Huat Tan, demeurant à Lot 12382, Pekan Baru, 36000 Teluk Intan, Perak Darul Ridzuan, Malaisie, né le 10 février 1956 à Selangor, Malaisie.

- Monsieur Aik Hwa Tan, demeurant au 12, Lorong Tun Dr Ismail, 30350 Ipoh, Perak, Malaisie, né le 7 janvier 1962 à Selangor, Malaisie.

2) L'Assemblée a décidé de réélire jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires devant se tenir en 2007 au poste de commissaire aux comptes de la société la société A.A.C.O. (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUT-SOURCING) S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS 88.833).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EKOWOOD S.A.

Signature

Référence de publication: 2007025878/3258/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09509. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

LA-69 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 108.741.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007025829/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11202. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Plural Source Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 95.064.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 27 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007025831/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

ACP Venture AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 34.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025856/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00773. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Sofnisar Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 105.946.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer que je démissionne de mon poste d'administrateur de la société SOFNISAR PROPERTIES S.A., et ceci avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2006.

C. Antinori.

Référence de publication: 2007025974/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00630. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Pecunia German SG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.364.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 16 janvier 2007

En date du 16 janvier 2007, l'associé unique de la société décide d'autoriser que
PECUNIA GERMAN INVESTMENTS S.à r.l., a transféré 474,5 de ses 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société
à SCP GERMANY BB BV, une Besloten Vennootschap, constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège
social à Frederik Roeskestraat 123,1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, enregistré dans le registre d'Amsterdam, Pays-Bas,
sous le numéro 34259730.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

PECUNIA GERMAN INVESTMENTS S.à r.l.	25,5 parts sociales
SCP GERMANY BB BV	474,5 parts sociales
Total:	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

PECUNIA GERMAN SG S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2007025841/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00278. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Koch Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.236.025,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.987.

EXTRAIT

En date du 22 décembre 2006, l'associé de la société nommé KFG (BERMUDA) LP. a changé de dénomination sociale pour se nommer à présent KFG, L.P.

En date du 30 décembre 2006, un contrat d'achat de parts sociales a été exécuté entre KFG, L.P. et KOCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) Sàrl. Il en résulte que les 81.613 parts de catégorie E et les 81.613 parts de catégorie F d'une valeur nominale de € 25,- chacune, représentant ensemble 36,32% du capital social de la Société sont détenues à présent par la société KOCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) Sàrl, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades L-2121 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.987.

Depuis le 30 décembre 2006, les 449.441 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés:	Parts sociales détenues:
KFG, L.P.	41.376 parts sociales de classe A
	81.613 parts sociales de classe B
	81.613 parts sociales de classe C
	81.613 parts sociales de classe D
KOCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) Sàrl	81.613 parts sociales de classe E
	81.613 parts sociales de classe F

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007025996/4170/31.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00831. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

MAG International Industrial Machinery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.073.

—
Transferts de parts sociales

En date du 22 décembre 2006, les parts sociales suivantes ont été transférées lors d'un acte signé sous seing privé:

- La société MAXCOR, INC, ayant son siège social à 60, Suite 2330 East 42nd Street, New York, NY 10165 (USA), régie selon les lois de New York, a cédé 90 (quatre-vingt-dix) parts sociales qu'elle détenait dans la société MAG INTERNATIONAL INDUSTRIAL MACHINERY S.à r.l., à la société MAG INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, régie selon les lois du Luxembourg;

- La société SPCP GROUP, LLC, ayant son siège social à 2 Greenwich Plaza, Greenwich, CT 06830 (USA), régie selon les lois de Delaware, a cédé 8 (huit) parts sociales qu'elle détenait dans la société MAG INTERNATIONAL INDUSTRIAL MACHINERY S.à r.l., à la société MAG INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, régie selon les lois du Luxembourg;

- La société SPCP GROUP III, LLC, ayant son siège social à 2 Greenwich Plaza, Greenwich, CT 06830 (USA), régie selon les lois de Delaware, a cédé 2 (deux) parts sociales qu'elle détenait dans la société MAG INTERNATIONAL INDUSTRIAL MACHINERY S.à r.l., à la société MAG INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, régie selon les lois du Luxembourg.

Depuis, les 100 parts sont détenues par la société MAG INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, régie selon les lois du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAG INTERNATIONAL INDUSTRIAL MACHINERY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007025845/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00313. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

MAG International Industrial Machinery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.073.

—
Transferts de parts sociales

En date du 28 décembre 2006, les parts sociales suivantes ont été transférées lors d'un acte signé sous seing privé:

La société MAXCOR, INC, ayant son siège social à 60, Suite 2330 East 42nd Street, New York, NY 10165 (USA), régie selon les lois de New York, a cédé 10 (dix) parts sociales qu'elle détenait dans la société MAG INTERNATIONAL INDUSTRIAL MACHINERY S.à r.l., comme suit:

- 8 parts sociales à la société SPCP GROUP, LLC, ayant son siège social à 2 Greenwich Plaza, Greenwich, CT 06830 (USA), régie selon les lois de Delaware;

- 2 parts sociales à la société SPCP GROUP III, LLC, ayant son siège social à 2 Greenwich Plaza, Greenwich, CT 06830 (USA), régie selon les lois de Delaware;

Depuis, les 100 parts sont détenues comme suit:

- SPCP GROUP, LLC, ayant son siège social à 2 Greenwich Plaza, Greenwich, CT 06830 (USA): 8 (huit) parts sociales;

- SPCP GROUP III, LLC, ayant son siège social à 2 Greenwich Plaza, Greenwich, CT 06830 (USA): 2 (deux) parts sociales;

- MAXCOR INC, ayant son siège social à 60, Suite 2330 East 42nd Street, New York, NY 10165 (USA): 90 (quatre-vingt-dix) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAG INTERNATIONAL INDUSTRIAL MACHINERY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007025848/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00311. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Gnauti Sauton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 52.340.

En date du 18 janvier 2007, la société @conseils S.à r.l. et Monsieur Jean Vandeworde ont démissionné de leur mandat d'administrateurs de la société GNAUTI SAUTON S.A. RCS numéro B 52.340 établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

En date du 18 janvier 2007, la société READ S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025858/1137/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

ACP Venture AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 34.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025860/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00776. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Automotive Group Holding Luxembourg Sub GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 116.441.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 10 janvier 2007 que

- M. Aaron Michael, né le 22 juillet 1975 au Michigan (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 291 East Southlawn 48301 Birmingham (Etats-Unis d'Amérique), a démissionné de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 10 janvier 2007.

- M. Scott Richard Cebul, né le 14 mars 1974 à Ohio (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 3424 Richards Way, Lake Orion, Michigan, 48360 (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé Gérant de la Société avec effet au 10 janvier 2007.

Depuis le 10 janvier 2007, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- M. Scott Richard Cebul, né le 14 mars 1974 à Ohio (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 3424 Richards Way, Lake Orion, Michigan, 48360 (Etats-Unis d'Amérique).

- M. Edward Tracz, né le 7 mars 1953 au Michigan (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 41877 Sutters LN, Northville, Michigan 48168-3604, (Etats-Unis d'Amérique)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 janvier 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007025986/4170/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07805. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Quorance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.577.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 janvier 2007

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Patrick Rochas, demeurant professionnellement à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

QUORANCE HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007025868/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Mafluxinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.580.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 janvier 2007

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Patrick Rochas, demeurant professionnellement à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

MAFLUXINVEST HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007025873/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Residenz Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.370.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mrs Beatrice Garcia, having her professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg

«the proxy»

acting as a special proxy of Banking Service Luxembourg SA, having its registered office at 30, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme RESIDENZ INVESTMENTS LUXEMBOURG SA, having its head office at L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number

113.370, has been incorporated by deed enacted on the 22nd of December 2005, published in the Mémorial C number 717 of the 7th of April 2006; that their Articles of Incorporation have not been amended.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme RESIDENZ INVESTMENTS LUXEMBOURG SA amounts currently to EUR 31,000.-, represented by 31 shares having a par value of EUR 1,000.- each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of RESIDENZ INVESTMENTS LUXEMBOURG SA.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the former offices the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mme Beatrice Garcia, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BANKING SERVICE LUXEMBOURG SA, ayant son siège social au 30, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme RESIDENZ INVESTMENTS LUXEMBOURG SA, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 113.370, a été constituée suivant acte reçu le 22 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 717 du 7 avril 2006; que ses statuts n'ont pas été modifiés.

II.- Que le capital social de la société anonyme RESIDENZ INVESTMENTS LUXEMBOURG SA, prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,-, représentés par 31 actions de EUR 1.000,- chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société RESIDENZ INVESTMENTS LUXEMBOURG SA.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Garcia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, vol. 156S, fol. 46, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007026027/211/82.

(070020318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Zitol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.582.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 janvier 2007

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Patrick Rochas, demeurant professionnellement à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

ZITOL HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007025876/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00048. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Berliot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.803.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle du gérant suivant de la Société est désormais au 6B, routes de Trèves, L-2633 Senningerberg:

- Mr Martijn Bosch

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007025892/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10713. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Finalux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.703.

—
Démission - Nomination (conformément à l'article 160-6. de la loi sur les sociétés commerciales)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège de la société principale en date du 20 décembre 2006 a accepté la démission de Monsieur Heinrich Kohler, demeurant professionnellement à Place de Saint-Gervais, à CH-1204 Genève, de ses fonctions d'administrateur de la Société.

L'assemblée a nommé à l'unanimité Madame Ninel Susana de Faveri, professionnellement domiciliée à Place de Saint-Gervais, à CH-1204 Genève, administrateur de la société principale, disposant pour ce faire du pouvoir de signature individuel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025894/1682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00060. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Selecta Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activité Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 77.466.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Leudelange le 21 août 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Ivan Korbar
- Monsieur Gabriel Nivoix
- Monsieur Damien Aps
- SAFAA, société anonyme de droit français

L'Assemblée décide de nommer:

- Monsieur Ivan Korbar, Administrateur délégué

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 2004.

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes de la société MAZARS S.A. pour la durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2007025895/636/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03967. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Mazars, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 56.248.

—
Extrait du Conseil d'Administration du 3 novembre 2006

Résolution unique

Préalablement, le Conseil expose que la société a été informée par courrier de la démission aux fonctions d'administrateur de Monsieur Hans-Jürgen Salbach, demeurant à L-1542 Luxembourg, 7, rue Jean Baptiste Fresez.

Après délibération, le Conseil accepte la démission de Monsieur Hans-Jürgen Salbach en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025897/1682/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Mazars, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 56.248.

—
Extrait du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg, le 21 décembre 2006

1^{ère} résolution

Comme l'Assemblée des actionnaires l'y autorise, le Conseil d'Administration nomme M. Joseph Hobscheid, demeurant à L-5474 Wellenstein, 4A, rue des Vergers, comme administrateur-délégué de la société.

Il aura pouvoir d'engager la société par sa signature conjointe avec un autre administrateur-délégué.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025898/1682/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00063. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Cosminvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.830.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 27 juin 2006 à 10h00

L'Assemblée ratifie la cooptation de

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consultaires ayant son adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg

- FMS SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg

- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social 39, allée Scheffer L-2520 Luxembourg

aux postes d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires suivant le Conseil d'Administration du 5 décembre 2005 enregistré à Luxembourg le 7 décembre 2005, réf LSO-BL01894, publié au Mémorial Recueil Spécial C N ° 560 du 17 juin 2006.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007025913/1023/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01509. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Percontrol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.200.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 20 avril 2006 à 15h00

L'Assemblée ratifie la cooptation de

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consultaires ayant son adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg

- FMS SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg

- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social 39, allée Scheffer L-2520 Luxembourg

aux postes d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires suivant le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2005 enregistré à Luxembourg le 29 août 2005, réf LSO-BH07151, publié au Mémorial Recueil Spécial C N ° 85 du 13 janvier 2006.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2007025919/1023/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06741. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

REInvest German Properties I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.344.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45962 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007025470/211/11.

(070019629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

L&C Edeka 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

(anc. Sandford S.à r.l.).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.074.

In the year two thousand seven, on the eleventh day of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Mr Frank Walenta, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on January 8, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the sole actual shareholder of SANDFORD S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by notarial deed on December 15, 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;
- that, the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides the creation of two groups of Managers, the Managers A and the Managers B and decides that:

The Manager A will be:

- Mr Joost Tulkens, lawyer, born at Someren (The Netherlands) on April 26, 1973, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

The Manager B will be:

- Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 12 of the articles of association as follows:

« **Art. 12.** The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of Managers A and Managers B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B, except for matters of daily management and every matters not exceeding five thousand Euro (5,000.- EUR) for which the sole signature of a manager A or B is sufficient.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.»

Third resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into L&C EDEKA 2 S.à r.l.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The name of the company is L&C EDEKA 2 S.à r.l.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze janvier.

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400.547,

ici représentée par Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 8 janvier 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société SANDFORD S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié en date du 15 décembre 2006, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer deux groupes de gérants, les Gérants A et les Gérants B, et décide que:

le Gérant A, sera:

- Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas) le 26 avril 1973, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

le Gérant B, sera:

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 Septembre 1969, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de Gérants A et de Gérants B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, à l'exception des matières qui concerne la gestion journalière de la société et toute matière n'excédant pas le montant de cinq mille euros (5.000,- EUR) pour lesquelles la seule signature d'un Gérant A ou d'un Gérant B sera suffisante.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en L&C EDEKA 2 S.à r.l.

Quatrième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La dénomination de la société est L&C EDEKA 2 S.à r.l.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Walenta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 58, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007025381/220/148.

(070019891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Participations et Services Intégrés - P.A.S.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 45.583.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2007025723/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11278. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Sofnisar Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 105.946.

Par la présente, nous avons le regret de vous informer que nous démissionnons de notre poste de commissaire aux comptes de la société SOFNISAR PROPERTIES S.A., et ceci avec effet immédiat

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2006.
TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007025981/1211/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00627. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

REInvest German Properties IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 116.599.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of January.
Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

REInvest GERMANY S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, number 115.331, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on December 31, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of REInvest GERMAN PROPERTIES IV S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 116.599, incorporated by a deed of the undersigned notary of May 17, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1455 dated July 28, 2006, and whose bylaws have been last amended by an extraordinary general meeting held on December 19, 2006 in front of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at one hundred thousand Euros (€ 100,000.-) divided into four thousand (4,000) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

IV. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

REInvest GERMANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 115.331 et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 31 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de REInvest GERMAN PROPERTIES IV S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 116.599, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 17 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1455 en date du 28 juillet 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19 décembre 2006 tenue devant le notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille Euros (€ 100.000,-) divisé en quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

IV. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 157S, fol. 36, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007025420/211/80.

(070019619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Amazon Insurance & Pension Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 110.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 février 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître J. Seckler
Notaire
Par délégation
M. Goeres

Référence de publication: 2007025458/231/16.

(070019581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Luxconsulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Altrier, 38, Op der Schanz.
R.C.S. Luxembourg B 94.699.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXCONSULTING S.à r.l.
AREND & PARTNERS S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007028372/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01708. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Terminus Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6477 Echternach, 37, rue des Remparts.
R.C.S. Luxembourg B 99.015.

Im Jahre zwei tausend sechs, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Rainer Müller, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54675 Sinspelt, Bitburger Strasse 4.
- 2.- Herr Udo Mayer, Hochbautechniker staatlich geprüft, wohnhaft in D-54675 Lahr, Koberstrasse 5.
- 3.- Herr Richard Hecker, Zimmermeister, wohnhaft in D-54675 Sinspelt, im Steinborn 1.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten Nachstehendes zu beurkunden:

Dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TERMINUS HOME S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6477 Echternach, 37, rue des Remparts, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 99.015.

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 26. Januar 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 338 vom 25. März 2004, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 17. Mai 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 759 vom 23. Juli 2004.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (€ 125,-), zugeteilt wie folgt:

1.- Herr Rainer Müller, vorgeannt, vierzig Anteile	40
2.- Herr Udo Mayer, vorgeannt, zwanzig Anteile	20
3.- Herr Richard Hecker, vorgeannt, vierzig Anteile	40
Total: ein hundert Anteile	100

Anteilübertragung

Herr Udo Mayer überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens zehn (10) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Rainer Müller, hier anwesend und dies annehmend.

Er überträgt zudem zehn (10) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Richard Hecker, hier anwesend und dies annehmend

Diese Anteilabtretungen finden statt für den Preis von vierzig tausend Euro (€ 40.000,-).

Die Herren Rainer Müller und Richard Hecker sind Eigentümer der ihnen übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklären eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben, die Parteien entbinden den unterzeichneten Notar diesbezüglich von jeder Haftung.

Herr Udo Mayer erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von den Herren Rainer Müller und Richard Hecker den Betrag von vierzig tausend Euro (€ 40.000,-) erhalten zu haben.

Als zu erwartender Ausgleich auf Gewinn und anteiliges Vermögen der Gesellschaft TERMINUS HOME S.à r.l. ist Herr Udo Mayer berechtigt auf eine eventuelle Restzahlung welche erfolgt nach genauer Aufstellung der Vermögensverhältnisse.

Die Parteien entbinden den Notar bezüglich der Bezahlung des Restkaufpreises jeglicher Verantwortung.

Die Herren Rainer Müller, Richard Hecker und Udo Mayer, handelnd in ihren Eigenschaften als technischer beziehungsweise verwaltungstechnische Geschäftsführer der Gesellschaft TERMINUS HOME S.à r.l., erklären im Namen der Gesellschaft diese Abtretungen von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Die Gesellschafter ihrerseits erklären diese Abtretungen ebenfalls gutzuheissen.

Alsdann ersuchten die jetzigen Gesellschafter, die Herren Rainer Müller und Richard Hecker, den unterzeichneten Notar nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Auf Grund der vorhergehenden Anteilübertragung wird Artikel 5 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölf tausend fünf hundert euro (€ 12.500,-), eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je ein hundert fünfundzwanzig euro (€ 125,-).

Die Anteile sind wie folgt verteilt:

1.- Herr Rainer Müller, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54675 Sinspelt, Bitburger Strasse 4, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Richard Hecker, Zimmermeister, wohnhaft in D-54675 Sinspelt, im Steinborn 1, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Müller, U. Mayer, R. Hecker, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2006, vol. 362, fol. 101, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für Gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 16. Januar 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007028176/201/72.

(070009207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Monnet Management, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.871.

In the year two thousand and six, on the ninth of November
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Mersch,

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MONNET MANAGEMENT, société anonyme, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company

Register, section B, under number 88.871, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated June 28, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1526 of October 23, 2002, which articles of association have not been amended since (the «Company»).

The meeting is chaired by Mr Raymond Schadeck, réviseur d'entreprises in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Mr Marc Schmitz, chartered accountant in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Werner Weynand, réviseur d'entreprises in Luxembourg.

I. The Chairman declared and requested the notary to act that the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the present deed.

II. As appears from said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Company are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the Agenda.

III. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Transfer with immediate effect of the registered office of the Company from 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg

2. Amendment of Article 2, 1st paragraph of the articles of association to give it the following content:

« **Art. 2. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange.»

3. Amendment of Article 11, paragraph 1, of the articles of association to give it the following content:

« **Art. 11. paragraph 1.** The Company is administered by a Board of Directors composed by at least three members, who need not to be shareholders.»

4. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously took the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to transfer the Company's registered office with immediate effect from 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

Pursuant to the above transfer of the Company's registered office, Article 2, 1st paragraph of the articles of association shall henceforth be read as follows:

« **Art. 2. paragraph 1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange.»

Third resolution

The shareholders resolved to amend article 11, 1st paragraph of the articles of association of the Company to give it the following content:

« **Art. 11. paragraph 1.** The Company is administered by a Board of Directors composed by at least three members, who need not to be shareholders.»

There being no further business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary public who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the undersigned notary public by his last and first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary public, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MONNET MANAGEMENT, société anonyme, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 88.871, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1526 du 23 octobre 2002, dont les statuts n'ont été pas été modifiés dès lors, (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond Schadeck, réviseur d'entreprises à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Marc Schmitz, expert comptable à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Monsieur Werner Weynand, réviseur d'entreprises à Luxembourg.

I. Le Président déclare et prie le notaire d'acter que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société avec effet immédiat du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg

2. Modification de l'article 2, première phrase des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante: «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange.»

3. Modification de l'article 11, premier paragraphe pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration se composant de trois membres au moins, qui ne doivent pas être actionnaires».

4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

5. Les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg

Deuxième résolution

Suite au transfert de siège social de la Société ci-dessus, l'article 2, paragraphe 1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2, paragraphe 1.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Schuttrange.»

Troisième résolution

Les actionnaires ont décidé de modifier l'article 11, premier paragraphe des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration se composant de trois membres au moins, qui ne doivent pas être actionnaires».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état civil et résidence, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Schadeck, M. Schmitz, W. Weynand, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2006, vol. 438, fol. 83, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007025364/242/109.

(070019647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.